

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2003**

L'An Deux Mil Trois, le Dix-Sept Novembre, à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMINES s'est réuni dans la salle de réunions du Premier Etage, sous la Présidence de M. Henri SEGARD, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le Dix Novembre Deux Mil Trois, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Henri SEGARD, Maire.

M. Alain DETOURNAY, Mme Marie-Noëlle HADJELOUM, M. Paul DHALLUIN, Mme Martine HOFACK, Mme Nicole BULCKAEN, M. Jean-Claude DEFRANCE, Mme Laurence BREYNE, M. Jean-Claude BOUTRY, M. Bruno HAUTEKIET, Adjoints.

Mme Marie-Agnès SIGIER, M. René ROGER, M. Michel HAZEBROUCQ, M. Michel DANESSE, M. Michel MANGEZ, Mme Anne-Marie LAMBIN, M. Patrick DE CAUWER, M. Michel GANTOIS, Mme Brigitte TRAISNEL, Mme Francine DUPUIS, M. Alain LEROY, M. Jérôme LARROQUE, Mme Yvette VANDAMME, Mme Maryse PIOTROWSKI, Mme Véronique BARDE, Mme Carla CHANTREL, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Mme Anita GRUARD, Conseillère Municipale, à Mme Martine HOFACK, Adjointe.  
Mme Laurence LAMBLIN, Conseillère Municipale, à M. Alain DETOURNAY, Adjoint.

**ABSENTE EXCUSEE :**

Mme Arlette SAMAILLE, Conseillère Municipale.

**ABSENTS :**

Mme Odette COFFINIER, Mme Christine MIZANI, M. Stéphane RENARD, M. Christian DEBOUT, Conseillers Municipaux.

-----  
Secrétaire de Séance : M. Michel GANTOIS  
-----

# **ZAC « LE DOMAINE DES TILLEULS » - DOSSIER DE REALISATION ET PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS COMMUNAUX.**

RAPPORTEUR – M. Jean-Claude BOUTRY

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 5211-57,

Vu le Code de l'Urbanisme, article R 311-7,

Vu l'avis de la Commission « Aménagement et Développement du Territoire Cominois » du 10 Novembre 2003,

Considérant que la Ville de Comines, souhaitant ouvrir à l'urbanisation une partie du lieudit « La Gaie Perche », a validé le principe de création d'une ZAC d'habitat,

Considérant que suite aux délibérations du conseil municipal du 31 mars 2003 et du conseil de communauté du 11 avril 2003 décidant de la création de la ZAC « Le Domaine des Tilleuls », une enquête publique a été organisée du 15 septembre 2003 au 15 octobre 2003 sur la modification partielle du P.O.S. en vue d'y intégrer les règles spécifiques de la ZAC,

Considérant que suite à la délibération du conseil municipal du 30 octobre 2003 concernant le dossier de modification du P.O.S., la Ville doit donner son avis sur le dossier de réalisation de la ZAC et donner son accord sur la prise en charge des équipements publics communaux,

Considérant que le dossier de réalisation de la ZAC étant conforme aux objectifs de la Ville et le programme des espaces verts et de l'éclairage public correspondant aux prescriptions municipales,

**DECIDE** de donner un avis favorable sur le dossier de réalisation de la ZAC et un accord sur la prise en charge des équipements publics communaux, espaces verts et éclairage public.

***M. Jean-Claude BOUTRY, Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Logement, rappelle qu'il était nécessaire de réunir le conseil municipal avant le 20 Novembre 2003, afin de permettre à la Ville de donner un avis sur le dossier de réalisation de la ZAC « Le Domaine des Tilleuls » et sur la prise en charge des équipements publics communaux***

***A cet effet, il rappelle les différentes dates relatives au déroulement de ce dossier.***

- 1) ENTRE LE 15 SEPTEMBRE ET LE 15 OCTOBRE 2003  
→ ENQUETE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION DU POS.
  
- 2) 23 OCTOBRE 2003  
→ REUNION VILLE/LMCU/ AMENAGEUR SUR LES EQUIPEMENTS ET LES MODALITES PREVISIONNELLES DE FINANCEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT.

- 3) 30 OCTOBRE 2003  
→ DELIBERATION DE LA VILLE SUR LA MODIFICATION DU POS.
  
- 4) 15 NOVEMBRE 2003  
→ REMISE DU RAPPORT PAR LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR.
  
- 5) 17 NOVEMBRE 2003  
→ DELIBERATION DE LA VILLE APRES REMISE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR ET AVANT CELLE DE LMCU SUR LE DOSSIER DE REALISATION ET SUR LA PRISE EN CHARGE DES EQUIPEMENTS PUBLICS COMMUNAUX.
  
- 6) 21 NOVEMBRE 2003  
→ DELIBERATIONS LMCU SUR LA MODIFICATION DU POS, LE DOSSIER DE REALISATION ET SUR LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS.

***Puis, il communique les conclusions de l'enquête publique adressées par le Commissaire-Enquêteur (ANNEXE I au présent procès-verbal) faites suite au rapport d'enquête (ANNEXE II du présent procès-verbal).***

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 HEURES 15. EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**